



Patrimoine: Les vendanges à l'Abergement hier et aujourd'hui



Vendanges à l'Abergement dans les années 30

Au début de l'automne, les vendanges, autrefois entièrement faites à la main, au sécateur à raisin, au couteau ou à la serpette était un travail vraiment harassant. La récolte se faisait souvent avec l'aide de la famille et des voisins. Les grappes étaient déposées dans des paniers vidés dans des « gerles » en bois. Jusqu'au début du siècle dernier, la vigne joua un rôle important dans l'économie agricole de l'Abergement comme en témoignent les archives du conseil de la commune, les cartes postales et le bâti aux fraîches caves creusées dans la pierre. Même le paysage garde l'empreinte de la viticulture avec la présence de nombreux « grangeons ».

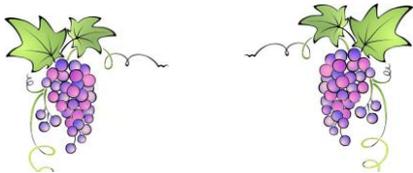
Ledit jour à deux heures après midi, les citoyens de la commune assemblée sur la place publique au son de la cloche ont comparu tous les notables qui ont fait leur rapport sur la visite des vignes, lequel présenté à l'assemblée, le ban des vendanges a été réglé manuellement de la manière et dans l'ordre ci-après, à savoir :

*pour les sept et huit de ce mois les nouvelles plantées et les vignes écartées
pour le huit, Diablaz, la Verchère Ballet, Champ Foudra et Côte Perdrix
le neuf Dévissiat et le Taillis de Luire
le dix les Arnaudières et les Guichardières
le onze derrière Perraray, sous Dalivoy, la Couchettaz, Bruissey... et Ténéa
le douze Berrollet et le quatorze Chez les Lièvres et Saussu*

Comme l'ordre établi pour les vendanges a pour but d'empêcher que quelques citoyens trop pressés de cueillir leur récolte n'endommageassent celles de leurs voisins en traversant leurs vignes et que d'autres ne se permettent de prendre à qui ne leur appartiendrait pas, l'assemblée arrête que quiconque ne se conformera pas strictement à l'ordre ci-dessus indiqué sera condamné à une amende de Cinquante livres. »...

A l'Abergement, on cultivait surtout du gamay, du chardonnay, du pinot noir à jus blanc et du mêche. Mais bientôt le vignoble est atteint par le phylloxéra et la superficie en vignes périclité. Pour lutter, les vigneron eurent recours à des hybrides plus résistants et plus productifs. Mais l'interdiction en 1934 de certains plans comme le noah (« qui rendait fou »... !) va intensifier une certaine désaffection pour le vignoble.

En 1891, les délibérations du conseil indiquent : « la population agricole est ruinée par le phylloxéra. Les vignes en partie ruinées mais soignées par la science nouvellement trouvée pour lutter contre cette maladie, ont été touchées l'an dernier par la grêle à trois reprises. De plus l'hiver dernier a été très froid, ce qui a augmenté la mortalité des cépages. Ce dernier printemps, les pluies ont fait perdre définitivement toute espérance de récolte. La population qui n'a d'autre ressource que la vigne est ruinée. »



Après la Révolution, c'est le conseil général de la commune qui se réunit sur demande des citoyens pour fixer les dates des vendanges.

Pour les vendanges de l'an IV, lors du conseil « assemblé au lieu ordinaire de ses séances (ancienne église), ont comparu plusieurs citoyens propriétaires de vignes dans le territoire de cette commune lesquels ont observé qu'il serait à propos d'ouvrir le ban des vendanges attendu que le raisin est parvenu à sa maturité. Sur quoi ouï le procureur de la commune il a été arrêté que sur le champ les notables se transporteront dans les différents cantons de vignes de ce territoire pour reconnaître l'état de la vendange et d'après leur rapport, qu'ils demeurent tenus de faire sur les deux heures après midi, à laquelle assemblée générale de la commune sera indiqué à la diligence du procureur être ouvert les bans de vendange ainsi qu'il avise.



Mme et Mr Mommert actionnant le pressoir